

Incidents graves à l'école : des écarts qui en disent long

Café pédagogique

5-6 minutes

Incidents graves à l'école : des écarts qui en disent long

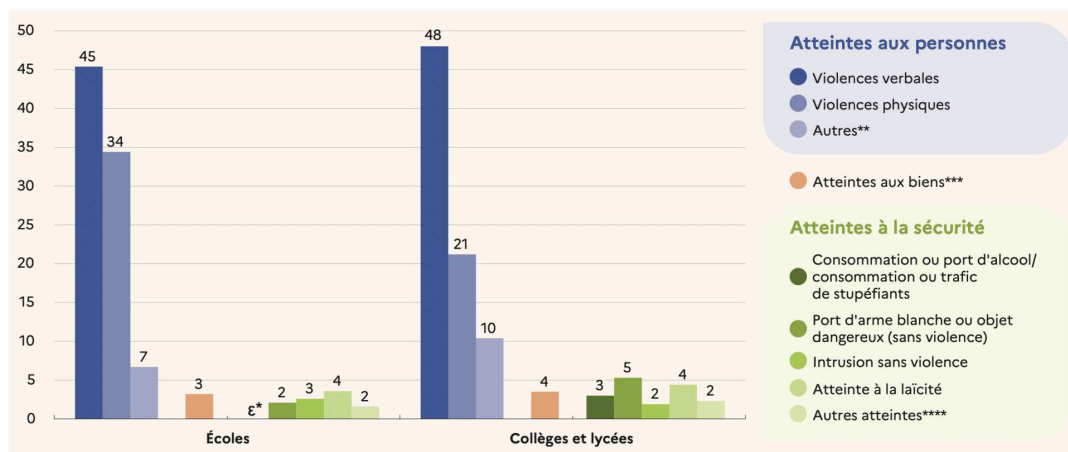
En légère baisse en 2024-2025, les incidents graves signalés dans les établissements scolaires restent un révélateur des inégalités du système éducatif. Marqueurs de tensions et de difficultés, à la fois sociales et scolaires, ils sont beaucoup plus présents dans les établissements publics que privés, et davantage en lycée professionnel qu'en lycée général.

Des signalements plus fréquents dans le second degré

On compte 14 incidents graves pour 1 000 élèves dans le second degré, contre 4 pour 1 000 élèves dans le premier degré. La majorité des incidents graves sont des atteintes aux personnes, essentiellement verbales. 79 % des écoles et 28 % des collèges déclarent une absence d'incident grave.

Un incident sur dix dans le second degré est d'ordre raciste, antisémite, xénophobe ou homophobe, contre un sur vingt dans le premier degré, principalement à l'école élémentaire. Les auteurs des faits sont majoritairement des élèves, et les victimes sont pour moitié des élèves et pour moitié des personnels. Dans le premier degré, les personnels sont davantage représentés parmi les victimes. Ce sont les principaux résultats de l'enquête annuelle Sivis menée auprès des chefs d'établissement, notamment à la suite de conseils de discipline ou de commissions éducatives.

2 Nature des incidents graves signalés dans les écoles et les établissements (en % des incidents graves signalés)



* ε : résultat strictement inférieur à 1 % ; ** « atteinte à la vie privée (y compris par les réseaux sociaux) », « violence sexuelle », « racket », « happy slapping » et « bizutage » ; *** « vol », « dommage aux locaux ou au matériel » et « dommage aux biens personnels » ; **** « suicide ou tentative de suicide », « port d'arme à feu (sans violence) » et « autre fait de violence ».

Lecture : au cours de l'année scolaire 2024-2025, 45 % des incidents graves signalés dans les écoles sont des violences verbales.

Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, enquête Sivis 2024-2025.

Réf. : Note d'Information, n° 26.03. DEPP

Des écarts marqués selon les établissements

Derrière les moyennes se cachent de fortes disparités. Les différences entre types d'établissements restent importantes. Dans le second degré, on recense 14 incidents graves pour 1 000 élèves. Ce taux atteint 20 pour 1 000 en lycée professionnel, contre 6 pour 1 000 en lycée général, illustrant les

inégalités structurelles du système éducatif.

Le recul du nombre d'incidents correspond à une baisse des signalements déclarés dans les établissements publics. Toutefois, le caractère déclaratif de ces données invite à la prudence dans leur interprétation : certains établissements privés peuvent ne pas souhaiter communiquer sur ces incidents, tandis qu'une hausse des signalements peut aussi refléter une meilleure formation ou une sensibilisation accrue. La note d'information de la DEPP souligne ainsi qu'« *une augmentation des signalements peut s'expliquer par une amélioration de la culture de la prévention ou par la reconnaissance progressive de certaines atteintes (par exemple les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement, etc.). À l'inverse, un manque de temps des équipes pédagogiques ou d'encadrement, ou la méconnaissance de certains incidents (par exemple lorsque davantage de faits ont lieu sur les réseaux sociaux), peut conduire à une baisse des signalements* ».

Les élèves sont très majoritairement les auteurs des faits : 92 % dans le second degré, contre 59 % dans le premier degré, où les atteintes peuvent aussi être commises par des familles d'élèves (30 % dans le premier degré contre 3 % dans le second degré). Dans le premier degré, plus de la moitié des victimes sont des personnels (61 %). Dans le second degré, les victimes sont élèves et personnels à parts égales (41 % chacun).

Des atteintes majoritairement verbales

Huit incidents graves sur dix signalés au collège sont des atteintes verbales aux personnes. Dans le premier degré, 87 % des incidents graves sont des atteintes verbales, contre 80 % dans le second degré. La moitié de ces incidents correspond à des violences verbales.

Les violences physiques représentent 34 % des incidents dans le premier degré, contre 21 % dans le second degré.

Enfin, 12 % des incidents graves relèvent du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie ou de l'homophobie dans le second degré, contre 4 % dans le premier degré. Par ailleurs, 15 % des incidents signalés dans le premier degré sont liés au harcèlement, contre 10 % dans le second degré.

Djéhanne Gani

La note de la Depp : Rakotobe M., 2026, « [Les signalements d'incidents graves dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat en 2024-2025](#) », *Note d'Information*, n° 26-03, DEPP



Cet article vous a plu ? En soutenant le Café pédagogique, vous accompagnez un média indépendant. Votre soutien à notre média indépendant est indispensable pour poursuivre notre travail à court terme. **Toute souscription à un abonnement de soutien est aussi un geste pour renforcer Le Café pédagogique** et dire votre attachement à la presse indépendante. [Vous pouvez nous soutenir par un abonnement à 5 euros par mois.](#) Pour recevoir notre newsletter **chaque jour, [gratuitement, cliquez ici.](#)**